

Il y a plusieurs écoles dans la République, Mais il n'y a qu'une École de la République, c'est l'École Publique Laïque.

L'École de la République est un projet collectif qui assure l'égalité des citoyens contre la sélection sociale reproductrice d'inégalités. C'est dans l'École laïque et Républicaine ouverte à toutes et tous, de toutes origines, conditions et convictions, que sont réunies les conditions essentielles pour construire le futur de la nation qui tend vers la paix et la sérénité.

C'est à l'École publique que l'on forme des citoyens dans le cadre des valeurs de la République, alors qu'il existe d'autres espaces où l'on tend, a contrario, à entretenir davantage l'individualisme, l'ordre moral, les héritages culturels, ethniques ou communautaires. **C'est à l'École de la République, que l'on découvre la mixité sociale**, que l'on fait l'apprentissage du contact avec les autres où l'autre est reconnu comme fondamentalement égal en dignité et en droits. L'École publique est ce lieu neutre et pacifié où les jeunes gens peuvent s'affranchir des déterminismes hérités de leur histoire familiale pour devenir pleinement citoyens et entrer en relation avec d'autres futurs citoyens.

L'École publique est la seule à avoir pour rôle, tout à la fois, de former des citoyens juridiquement égaux en vue d'une société démocratique, et de former et d'insérer des acteurs économiques. **Traditionnellement, l'École en France, plus que dans d'autres pays, a privilégié la dimension citoyenne sans pour autant négliger la formation des jeunes à la vie économique.** L'École ne saurait négliger l'une ou l'autre de ces deux dimensions qu'elle doit au contraire, conjuguer au mieux.

Le devenir de l'École balance ainsi entre le risque communautariste et la marchandisation de l'éducation et du savoir.

La construction de l'École pour toutes et tous est intimement liée à la Nation que l'on souhaite construire, laïque ou religieuse. La Laïcité de l'École est ici encore clairement revendiquée en tant que principe libérateur opposé aux dogmes. Une telle évolution tournerait le dos au projet collectif de l'éducation et son lien consubstantiel avec la République. Cette « division de la jeunesse » n'est-elle pas plus évidente encore de nos jours ? Doit-on abandonner l'École aux logiques communautaires ou marchandes ? Les droits en matière d'éducation doivent-ils procéder de l'État ou des communautés ?

Personne ne revendique le monopole de l'enseignement par l'État, seule la question du financement public est ici posée.

Devant les pressions de tous ordres dissimulées derrière le paravent de la « Liberté d'enseignement », devant les risques potentiels portés par un dualisme scolaire les DDEN, fidèles au Serment de Vincennes avancent aujourd'hui avec vous tous cette idée fondamentale d'un dispositif de contrôle et d'information du public, des citoyens, des électeurs, sur le financement des établissements scolaires privés, qui par essence ne se situent pas dans le projet Républicain, et de l'état des **subventions facultatives** qui leurs sont versées. **Une telle information mise à disposition de tous est indispensable aux choix démocratiques présents et à venir.**